

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 23 septembre 2020, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Approbation des primes de fin d'année 2020

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil d'Administration de procéder au vote.

(Il s'agit des plafonds par catégories et des taux d'attribution des primes aux contractuels)

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 19
Membres présents et représentés : 20	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 1

Les primes de fin d'année des contractuels 2020 sont approuvées à la majorité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe à Pitre, le 24 septembre 2020

Le Président de l'Université des Antilles



Pr Eustase JANKY